



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24175597

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,
le

jour de sa réception.
Le Greffier,

Greffé

N° d'entreprise : **0438 701 405**

Nom

(en entier) : **LESAGE GROUPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Mont 1 A - 6661 HOUFFALIZE**

Objet de l'acte : démission et nomination d'administrateurs - procuration

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 28/11/2024 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1) DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

L'assemblée, à l'unanimité :

- prends acte de la démission de Madame Maëlle LESAGE, demeurant à 6661 HOUFFALIZE, Mont 1 A comme administrateur de la société à la date d'aujourd'hui. La décharge sera votée lors de la prochaine assemblée générale.

- nomme comme nouveaux administrateurs pour une durée indéterminée:

- la société à responsabilité limitée de droit belge «JTH INVEST», ayant son siège social à 6660 HOUFFALIZE, Cetturu 9, inscrite auprès de la BCE sous le n°0736.794.479, ici représentée par Monsieur Jencôme THEIS

- la société à responsabilité limitée de droit belge «TTH INVEST», ayant son siège social à 6660 HOUFFALIZE, Cetturu 9, inscrite auprès de la BCE sous le n° 0736.794.083, ici représentée par Monsieur Thomas THEIS

Les mandats commencent aujourd'hui et ne sont pas rémunérés.

2) PROCURATION

- Les actionnaires donnent un pouvoir spécial à THG ST.VITH AG et à Mme Anja HEYEN pour accomplir les formalités de publication relatives à ces modifications de mandat auprès du greffe du tribunal des entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises. Cette dernière est habilitée à signer les formulaires administratifs ad hoc relatifs aux décisions susmentionnées.

THG ST. VITH SA
Treuhandgesellschaft Leinen & Co Srl
administratrice-déléguée

représentée par Madame Anja HEYEN
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).